

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0615

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Cailloux sur Fontaines**

objet : **Assainissement du lotissement les Chaumes - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0615**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Assainissement du lotissement les Chaumes - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le dossier qui est présenté au Conseil a pour objet l'octroi d'une aide financière, par la Métropole de Lyon, aux propriétaires du lotissement les Chaumes situé 541, chemin du Riveau à Cailloux sur Fontaines pour la réalisation d'un assainissement collectif du lotissement.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de l'aide apportée par la Métropole de Lyon à la réalisation de l'assainissement collectif des voies privées, par délibération du Conseil de Communauté n° 2013-3826 du 28 mars 2013.

Au vu des dysfonctionnements des assainissements autonomes des propriétés du quartier, les propriétaires recherchent des solutions techniques et financières pour accéder au réseau public d'assainissement.

La solution technique retenue par l'association syndicale libre du lotissement les Chaumes à Cailloux sur Fontaines, telle qu'elle est proposée aujourd'hui, a été validée par la direction de l'eau de la Métropole de Lyon. Elle consiste en :

- la construction d'un réseau de 74 mètres d'égout de diamètre 200 millimètres,
- la construction de 7 branchements à l'égout,
- la réalisation des ouvrages annexes nécessaires.

Le montant des travaux est estimé, selon le devis de l'entreprise Augray et fils travaux publics, retenue par l'association pour la réalisation des travaux à 29 105 € HT, soit 31 142,35 € TTC.

Sur la base des délibérations ci-dessus, le montant de l'aide plafond s'établit comme suit :

$$Sp = 31\,142,50 \text{ €} \times 0,50 = 15\,571,17\text{€}$$

L'aide calculée (Sn) pour le nombre de branchements réalisés, soit 7 branchements sur la base du taux voté par branchement de 2 500 €, soit 2 540 € après application de la révision prévue à la délibération, s'élève à :

$$Sn = 2\,540,00 \times 7 = 17\,780,00 \text{ €}$$

Sn étant supérieur à Sp, l'aide financière allouée sera égale à 15 571,17 €.

En conséquence, l'association syndicale libre du lotissement les Chaumes à Cailloux sur Fontaines ayant satisfait aux conditions énumérées à l'article 3 du projet de convention et, compte tenu de l'avis favorable de monsieur le Maire de Cailloux sur Fontaines, le projet de convention élaboré sur ces bases avec l'association est soumis au Conseil.

L'article 5-4 de la convention prévoit la remise à la Métropole de Lyon des ouvrages construits dans le cadre de la convention à compter du versement de la subvention.

En conséquence, il convient de prévoir les mouvements d'ordre en dépenses et en recettes permettant de tracer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine métropolitain, soit les écritures suivantes au budget annexe de l'assainissement :

- une recette de 15 571,17 € au compte 2764,
- une dépense de 29 105,00 € au compte 21532, correspondant à la valeur hors taxe des ouvrages intégrés,
- une recette de 13 533,83 € au compte 1021, correspondant à la différence entre l'aide versée et la valeur de l'ouvrage intégré ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une aide financière d'un montant de 15 571,17 € à l'Association syndicale libre du lotissement les Chaumes à Cailloux sur Fontaines pour les travaux de construction d'un réseau d'assainissement desservant les habitations du quartier,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association syndicale libre du lotissement les Chaumes à Cailloux sur Fontaines définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette aide financière et les conventions de servitude nécessaires.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Prononce le classement du réseau construit par l'Association dans le patrimoine métropolitain après achèvement et réception des travaux.

4° - La dépense correspondante au montant de la subvention versée à hauteur de 15 571,17 € sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée en dépenses à hauteur de 6 536 000 € HT sur l'opération globalisée n° 2P19O2975 - réseaux d'assainissement.

5° - Le montant à payer à l'Association, soit 15 571,17 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2015 - compte 2764 - opération n° 2P19O2975.

6° - Les mouvements comptables pour ordre (chapitre 041) pour l'intégration du réseau seront imputés sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2015 - opération n° 2P19O2975 :

- en recettes pour 15 571,17 € au compte 2764 et 13 533,83 € au compte 1021,
- en dépenses pour 29 105,00 € au compte 21532.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.